

6 décembre 2017



louis.savary@orange.fr

Contribution de Louis SAVARY

L'engagement associatif... le bénévolat

"L'association, c'est l'apprentissage de la vie sociale ... C'est faire, sur un petit espace, dans un petit domaine, l'image réduite, visible pour quelques-uns de ce que doit être la grande société humaine". Léon Bourgeois

1. Définition - statuts

L'engagement associatif est un engagement citoyen collectif qui sert le bien commun d'un groupe ou l'action publique.

Il n'existe pas de définition juridique du bénévolat. La définition communément retenue est celle d'un avis du Conseil Économique et Social du 24 février 1993 :

"Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial".

Le bénévolat est la situation dans laquelle une personne apporte temps et compétences, à titre gratuit, pour une personne ou une organisation. Il se distingue de la situation de travail essentiellement par les côtés suivants :

- Le bénévole ne perçoit pas de rémunération, il peut cependant être dédommagé de frais induits par son activité (déplacement, hébergement, achat de produits ...)
- Le bénévole n'est pas soumis à un lien de subordination juridique. Sa participation est volontaire et il est toujours possible d'y mettre un terme sans procédure, ni dédommagement. Il est en revanche tenu de respecter les statuts de l'association, ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activité.

2. Que représente le bénévolat ?

En Europe

- Sur 500 millions d'habitants, entre 72 et 94 millions de personnes sont des bénévoles, soit de 22 à 23 % d'européens de plus de 15 ans.

En France

- Plus de 20 millions de bénévoles, selon une étude de France Bénévolat, mettent leurs compétences, leur temps libre, leur engagement au service des autres. Ils constituent le coeur et le fondement de la vie associative, sans lesquels les 1 300 000 associations en activité n'existeraient pas.

Évolution globale du bénévolat				
	2010	2016	Évolution 2010/2016	
Bénévolat associatif	11 300 000	13 197 000	+ 16,8 %	
Bénévolat dans d'autres associations	4 500 000	4 410 000	- 0,2 %	
Bénévolat direct	7 400 000	8 302 000	+ 12,2 %	
TOTAL	18 300 000	20 430 000	+ 11,6 %	

Les principaux secteurs dans lesquels les bénévoles s'investissent			
	2010	2016	
Social caritatif	31 %	27 %	
Sport	22 %	24 %	
Loisirs	21 %	21 %	
Culture	19 %	17 %	
Jeunesse éducation populaire	13 %	18 %	
Santé, recherche médicale, aide aux malades	9 %	8 %	
Environnement	6 %	9 %	
Associations de défense	7 %	8 %	
Solidarité internationale	7 %	7 %	
Formation, emploi, insertion économique	8 %	7 %	
Autres	17 %	16 %	

Il semble que la progression de l'engagement soit moindre dans les secteurs où se trouvent de nombreux salariés et qui demandent un savoir-faire très précis : le social et la santé. Le secteur des loisirs retrouve son niveau de 2010.

Dans la culture, la jeunesse et l'éducation populaire, et dans une moindre mesure en matière de formation, l'engagement semble plus fréquent en 2016.

Pour faire fonctionner les associations avec les bénévoles et développer les actions, la France dénombre 1 835 000 salariés dans ces structures associatives qui représentent 9,7 % de l'emploi privé avec une masse salariale de 39 milliards d'euros.

En Pays de la Loire

- Dans la région des Pays de la Loire, environ 70 000 associations sont animées par près de 700 000 bénévoles. Par ailleurs, créateurs de richesses, les emplois territoriaux occupés par les 116 000 salariés associatifs représentent près de 10,7 % de l'emploi privé régional pour une masse salariale de 2,1 milliards d'euros.
- La dynamique de créations est un repère très intéressant. Elle montre que ceux que l'on nomme les "bâtisseurs associatifs" sont actifs. La région des Pays de la Loire crée en moyenne 10,1 associations pour 10 000 habitants (10,7 au niveau national). C'est un signe positif car un trop grand nombre de créations pourrait être préjudiciable au développement du secteur, en faisant naître trop de concurrence. Notamment au regard du potentiel de bénévolat et des moyens financiers accordés par l'État et les Collectivités.

Le constat de créations sur les 10 dernières années se répartit ainsi pour les 5 départements :

Les créations selon les départements			
Loire-Atlantique	41 %		
Maine et Loire	21 %		
Vendée	17 %		
Sarthe	13 %		
Mayenne	8 %		

Une réponse aux attentes et aux besoins de la population

La région se distingue nettement par des créations proportionnellement plus nombreuses dans le sport, le social, l'éducation-formation et l'économie.

Inscriptions de créations par thème 2016	Pays de la Loire en %	France en %
Culture	22,9	22,9
Sport	17,5	16,2
Loisirs	13,4	13,2
Social	9,4	8
Santé	4	4
Éducation – formation	7,6	6,1
Économie	5,3	4,4
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	1,8	2,1
Environnement	3,4	3,5
Autre	14,6	19,6
TOTAL	100	100

En Loire-Atlantique

Entre 27 000 et 28 000 associations de toutes tailles sont actives. Elles sont animées par des bénévoles dont le nombre peut être estimé entre 265 000 et 275 000. On dénombre environ 45 000 salariés au sein de ces associations. La dynamique de créations de nouvelles associations sur le département se répartit suivant les circonscriptions ainsi :

Les associations déclarées par arrondissement			
Nantes	68 %		
Saint Nazaire	21 %		
Châteaubriant	7 %		
Ancenis	4 %		

Des associations, pour quoi faire?

Les créations expriment le désir de ceux qui s'engagent pour mener à bien un projet collectif. Elles répondent aussi le plus souvent aux attentes et aux besoins des habitants. Dans le département, les créations sont proportionnellement plus nombreuses dans la culture et dans l'éducation et la formation.

Répartition des créations par principaux thèmes en 2016	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Culture	24,7	22,5
Sport	15,1	16,2
Loisirs	13,1	13,6
Social	10	8,1
Santé	3,6	4,1
Éducation – formation	7,8	5,9
Économie	5	4,4
Environnement	3,9	3,4
Autres ¹	16,7	21,8
TOTAL	100	100

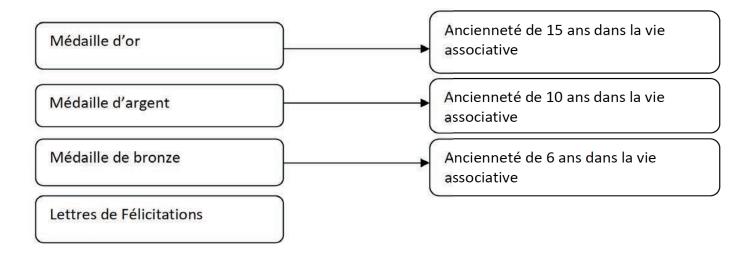
¹ Patrimoine, défense des droits, communication, aide à l'emploi, développement local Sources : Journal Officiel Association, traitements Ressources Solidaires

3. Récompenses en faveur de l'engagement associatif

Dans le but de donner une légitimité au bénévolat, il est nécessaire de garantir la reconnaissance des bénévoles qui s'impliquent volontairement et gratuitement dans la vie associative.

Depuis 2014, l'État permet aux bénévoles fortement impliqués dans la vie associative locale, quelque soit le secteur d'activité, de bénéficier des Médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Plusieurs types de reconnaissance peuvent être attribués, en fonction de l'ancienneté et des activités du candidat :



4. L'invitation à rejoindre le monde associatif

Tout le sens de l'engagement associatif et du bénévolat se retrouve dans ce conte amérindien raconté par Pierre Rabhi, cet agriculteur, humaniste, écrivain et penseur français :

"Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'active, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu. Au bout d'un moment, le tatoo, agacé par ces agissements dérisoires, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ?" - "Je le sais, répond le colibri, mais je fais ma part".

Le monde associatif encourage et accueille toutes les bonnes volontés !

Pour conclure : "L'utopie, ce n'est pas l'irréalisable, c'est ce qui n'a pas encore été réalisé". Théodore Monod